

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 27 août 2019 à 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-sept août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickael, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, PRIGENT Jacqueline.

Absents : RESPRIGET Marie-Louise

Procurations DERRIEN Corinne donne procuration à MERRANT Patricia, HARDOUINEAU Christian donne procuration à GIROTTO François, LE ROLLAND Christine donne procuration à MORVAN Henriette, LE SCORNET Isabelle donne procuration à ADAM Philippe.

Afférents au conseil municipal : 14  
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice  
Présents : 9 votants et 4 procurations  
Date de convocation : 20 août 2019  
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

Le procès verbal de la séance du 4 juin 2019 a été adopté à l'unanimité.

#### **1) Modification des statuts du SDEF**

Lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Les modifications portent sur un point :

- Adhésion des EPCI aux compétences optionnelles du syndicat.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

#### **2) Modification des statuts de Morlaix Communauté**

Monsieur Le Maire donne lecture aux conseillers municipaux des modifications des statuts de Morlaix Communauté approuvés lors du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

1/ La principale modification concerne l'intégration au titre des compétences facultatives la gestion du grand cycle de l'eau par les actions suivantes dites hors GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des Inondations) :

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols au titre de l'item 4° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

- Lutte contre la pollution des eaux superficielles, souterraines et littorales au titre de l'item 6° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

- Mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eaux au titre de l'item 11° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

- Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau au titre de l'item 12° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 août 2019 à 20 h 30

### **3) Fonds de concours de Morlaix Communauté pour l'accueil petite enfance : demande de subvention pour la MAM**

Un fonds de concours d'un montant de 25% maximum (plafond de 7300 € par place créée) à l'investissement pour l'accueil petite enfance 0-3 ans peut être sollicité auprès de Morlaix Communauté, ce fonds de concours a pour objectif de favoriser la création d'équipements d'accueil petite enfance : multi-accueil, microcrèches, maisons d'assistants maternels.

Le projet de la MAM peut être éligible à ce fonds de concours. Les élus, à l'unanimité autorisent Monsieur Le Maire à présenter un dossier de demande de subvention.

### **4) Bail SFR/HIVORY**

Le bail avec SFR/HIVORY concernant le pylône va être signé, le montant devant être revu à la hausse pour une période de 12 ans.

### **5) Modification du temps de travail d'un agent**

En raison du départ d'un agent à l'école, les postes ont été revus, deux agents voient leur temps de travail augmenter, pour l'un comme cette augmentation modifie au-delà de 10% la durée initiale du contrat, le dossier va être approuvé lors du prochain comité technique du CDG, le conseil se prononcera ensuite.

Pour l'autre agent la modification du temps de travail n'excède pas 10% par rapport au contrat initial, le conseil est invité à délibérer sur cette modification :

- Temps de travail hebdomadaire passant de 37H00 par semaine (annualisé 29.91/35<sup>ème</sup>) à 39H50 par semaine (annualisé 32.17/35<sup>ème</sup>).

Vote : Approuvé à l'unanimité.

### **6) Création emploi**

Un emploi d'agent polyvalent des écoles (entretien des locaux, surveillance cantine, surveillance cour) à temps non complet (18h par semaine annualisé 15.16/35<sup>ème</sup>) relevant de la catégorie C est créé à compter du 2 septembre 2019.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

### **7) Tarifs cantine et garderie**

Augmentation des tarifs de cantine à compter du 2 septembre : le prix du repas passe à 2.57 € (2.54 € précédemment).

Vote : Approuvé à l'unanimité.

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 27 août 2019 à 20 h 30

#### Choucas :

La Chambre d'agriculture Du Finistère a transmis une délibération votée à l'unanimité le 17 juin dernier relative à la lutte contre la prolifération des choucas des tours. Des moyens supplémentaires sont demandés ainsi qu'une indemnisation des agriculteurs sinistrés.

Mr Le Maire propose de prendre une motion de soutien.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

L'enquête publique relative à l'élaboration du PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat) aura lieu du **lundi 12 août à 9 h 00 au Vendredi 20 septembre à 18 h 00.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de plusieurs façons :

- En ligne, depuis chez vous :
  - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

[pluih-eu-mlxco@registredemat.fr](mailto:pluih-eu-mlxco@registredemat.fr)

- soit en les consignand sur le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet :

[registredemat.fr/pluih-eu-mlxco](http://registredemat.fr/pluih-eu-mlxco)

Pour être prises en compte par la commission d'enquête, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 12 août 2019 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2019 à 18h00 (dernier délai – clôture de l'enquête).

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de Morlaix Communauté pendant la durée de l'enquête.

- Sur les registres d'enquête papier mis à disposition dans les 5 lieux d'enquête : soit lors des permanences des commissaires enquêteurs, soit en dehors, aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux d'enquête.
- 
- Par courrier : en vous adressant à la commission d'enquête à l'adresse suivante :  
Madame la Présidente de la commission d'enquête  
Morlaix Communauté  
2B voie d'accès au port  
BP 97121  
29671 MORLAIX CEDEX

Au terme de cette enquête, le PLUi-H pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis du public.

Chargée d'encadrer la procédure d'enquête publique unique, la commission d'enquête indépendante désignée par le Tribunal Administratif de Rennes est à votre écoute. Elle sera présente pour répondre à vos questions et recueillir vos remarques sur le projet de PLUi-H et de zonage d'assainissement des

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 27 août 2019 à 20 h 30**

eaux usées, avant de les consigner dans les registres d'enquête. Retrouvez ci-dessous l'agenda des permanences :

**SIÈGE DE MORLAIX COMMUNAUTÉ**

Lundi 12 août 2019, de 9h à 12h  
Jeudi 5 septembre 2019, de 15h à 19h  
Vendredi 20 septembre, de 15h à 18h

**CARANTEC (Mairie)**

Lundi 12 août 2019, de 14h à 17h  
Mercredi 28 août 2019, de 9h à 12h

**LOCQUIREC (Salle du Conseil)**

Jeudi 22 août 2019, de 14h à 17h  
Samedi 31 août 2019, de 9h à 12h  
Vendredi 20 septembre 2019, de 9h à 12h

**PLOUGONVEN (Mairie)**

Mercredi 28 août 2019, de 14h à 17h  
Mardi 10 septembre 2019, de 9h à 12h

**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER (Mairie)**

Mardi 10 septembre 2019, de 14h à 17h  
Samedi 14 septembre 2019, de 9h à 12h

Le Maire,

François GIROTTO.



*Clôture de la séance à 21h25*  
*Affiché le 2 septembre 2019*